

7- Un environnement en partie détérioré mais de nombreuses richesses encore peu exploitées

Dans le cadre de la réalisation du SCoT Val de Rosselle une première étape a consisté à rédiger un état initial de l'environnement (cf. document associé), celui-ci a permis de mettre en évidence les problématiques environnementales spécifiques au territoire :

- ◊ la gestion de l'eau superficielle et souterraine ;
- ◊ la gestion des sols ;
- ◊ la qualité de l'air ;
- ◊ la gestion des espaces naturels ;
- ◊ la gestion et la maîtrise des risques
- ◊ l'après-mines

Ces différentes problématiques sont exposées et développées ci-après.

Certains éléments cartographiques (situation des cours d'eau, des forêts...) sont déjà associés au chapitre précédent intitulé « Cadre de vie » et par soucis de lisibilité ne sont pas repris ci-dessous.

7-1 Les eaux : une ressource importante mais encore peu protégée

Les principaux cours d'eau identifiés sur le territoire du Val de Rosselle sont la Rosselle, le Merle et la Bisten. Ceux-ci traversent des zones urbaines et/ou industrielles ce qui induit une qualité des eaux superficielles dégradée par des pollutions organiques et inorganiques (du fait des rejets, en particulier des eaux usées car certaines communes accusent un retard vis à vis de la réglementation en vigueur). Notons qu'en ce qui concerne l'influence des eaux d'exhaure minière, des mesures compensatoires prévues suite à l'arrêt des travaux portent notamment sur le traitement écologique des eaux avant rejet au milieu naturel (à Creutzwald - Siège 1, Freyming-Merlebach - Vouters et Forbach - Simon).

Il apparaît que l'eau souterraine est la principale ressource en eau du Val de Rosselle, en effet, le plus important réservoir de Lorraine, l'aquifère des Grès du Trias Inférieur, s'étend au droit de ce territoire. Cette ressource est cependant très vulnérable aux pollutions chroniques et/ou accidentelles lorsque la nappe est libre (ou affleurante), ce qui est le cas sur la majeure partie du territoire. Pour les impacts potentiels liés spécifiquement à l'arrêt de l'activité minière le maintien de pompages d'exhaure doit permettre de préserver la nappe d'une minéralisation par des eaux de mine de mauvaise qualité (au Puits de la Houve, Vouters et Simon).

Sur le plan quantitatif, les prélèvements existants et l'évolution de la demande devront également faire l'objet d'une attention particulière afin d'assurer la pérennité de la ressource en eau souterraine.

Une **problématique liée aux eaux et à la gestion de la ressource** est donc à considérer sur le territoire, en outre, rappelons que d'ici 2015 il faudra se conformer aux objectifs de bon état « chimique » et « écologique » définis par la DCE, ce qui nécessite dès à présent une prise en compte de la qualité des eaux dans le cadre prospectif du SCoT.

7-2 Les sols : la réhabilitation des anciens sites industriels ?

Le territoire doit à son histoire passée l'existence de nombreux sites pollués ou potentiellement pollués, principalement du fait des activités industrielles (plate forme de Carling) et minières (carreau Vouters, Cuvelette, cokerie de Marienau, terrils...). Au travers des mesures compensatoires à l'après mine la réhabilitation des sites a débuté depuis de nombreuses années et se poursuit actuellement (notamment via le réaménagement du terril de Sainte-Fontaine comme le montre la photo ci-après).

Cette **problématique sols** est principalement liée à la gestion de ces terrains une fois la dépollution achevée en fonction de l'usage futur envisagé.



Terril de Sainte-Fontaine (extrait de l'état initial)

7-3 L'air : une pollution anthropique chronique

Les données disponibles montrent que la qualité de l'air est marquée par des dépassements de seuils réglementaires en NO2 et SO2. L'origine de ces concentrations élevées peut être due au trafic automobile et/ou à l'industrie.

En effet, les oxydes d'azote tel que le dioxyde d'azote (NO2) apparaissent au cours des combustions à haute température des combustibles fossiles et sont essentiellement émis par le transport routier. Quant au dioxyde de soufre (SO2), il est principalement émis par les activités industrielles (raffinage, sidérurgie, métallurgie) et par la combustion des combustibles fossiles (charbon, fuel, gazole).

Cette **problématique sur la qualité de l'air** est donc notamment à mettre en relation avec celle du transport routier et des activités existantes sur le territoire (plate-forme de Carling)

7-4 Les espaces naturels : une richesse méconnue

La richesse du patrimoine naturel existant sur le territoire du SCoT est marquée par sa richesse forestière et l'existence de nombreuses mesures de protection comme l'illustre le tableau ci-après. Ces mesures doivent permettre de protéger des espaces naturels (dont la faune et la flore qui s'y développent comme le crapaud vert et le pélobate brun).

Cette **problématique espaces naturels** apparaît fortement liée à la partie cadre de vie et paysages.

		Communes	Superficie	Objet
ZNIEFF de type 1	Vergers et marais de Gaubiving	Folking Oeting	236 ha	Vergers de hautes tiges Prairie naturelle et marais
	Marais de la ferme de Heyde	Ham sous Varsberg Diesen Porcelette	100 ha	Roselière, espace marécageux et tourbeux
	Site du Kiesselbuehl	Saint-Avold		Zone d'habitat du pélobate brun
	Marais de la Bisten	Merten Creutzwald	55 ha	Marais tourbeux
	Marais de la Valette	Hoste	11 ha	Marais
	Marais de Tenteling	Tenteling	17 ha	Mosaïque de prairies et de marais
	Vallon du Schafbach	Petite Rosselle	3 ha	Vallon forestier humide
Espaces naturels remarquables	Kiesselbuehl	Saint-Avold	1 ha	Mare forestière
	Marais de Valmont	Valmont	16 ha	Marais à roseaux
Arrêté de protection de biotope	Anciennes mines du Bleiberge	Saint-Avold		Préservation du biotope nécessaire à la survie des chauve-souris
Zoos spéciales de conservation	Mines du Warndt	Forbach Saint-Avold Theding	169 ha	Conserver les habitats nécessaires à la survie des oiseaux menacés

Inventaire et mesures de protection du patrimoine naturel (extrait de l'état initial)

7-5 Les risques : protéger les biens et les personnes vis à vis des risques liés à l'après mine

Sur le territoire du SCoT des risques de nature différentes ont pu être identifiés :

◇ le risque inondation, amplifié par l'arrêt des pompages d'exhaure ce qui a conduit à prévoir une mesure compensatoire relative à l'installation de pompages de rabattement sur les secteurs de Freyming-Merlebach, à la confluence des vallées de la Rosselle et du Merle et au nord de Hombourg-Bas, dans la vallée de la Rosselle – un PPRI existe sur la Vallée de Rosselle.

◇ le risque mouvement de terrain – un PPRN existe à Farébersviller.

◇ le risque minier avec notamment deux zones à surveiller, la zone du sillon profond (Freyming-Merlebach) et la zone du champ de Cocheren.

La **problématique sur les risques** implique généralement le suivi de prescriptions existantes en terme d'urbanisme et d'aménagement.

7-6 L'après mine : les mesures compensatoires à l'arrêt de l'exploitation

Les dernières concessions existantes ont fait l'objet de dossiers d'arrêt définitif des travaux et d'un arrêté préfectoral d'autorisation précisant les modalités de surveillance :

◇ concession de La Houve (Creutzwald) – Arrêté Préfectoral (AP) n°2005-AG/3-212 du 5 août 2005 ;

◇ concession de Wendel (Forbach) - AP n°2006 DEDD/4-3 du 6 juin 2006 ;

◇ concession Sarre et Moselle (Merlebach) - AP n°2006 DEDD/4-6 du 20 octobre 2006.

Les mesures compensatoires prévues suite à l'arrêt de l'exploitation portent notamment sur :

◇ la poursuite du pompage des eaux minières afin de préserver la nappe d'une minéralisation par des eaux de mine de mauvaise qualité (au Puits de la Houve, Vouters et Simon) et également dans le but d'abaisser localement le niveau de la nappe et éviter les débordements en surface (Freyming-Merlebach, Betting, Hombourg-bas et secteur du Weihergraben) ;

◇ le traitement écologique des eaux avant rejet au milieu naturel (à Creutzwald - Siège 1, Freyming-Merlebach - Vouters et Forbach - Simon) ;

◇ la poursuite de la réhabilitation des sites mis à l'arrêt (ex. du terril de Sainte-Fontaine) ;

◇ le maintien du captage de gaz sur les puits Cuvette, Peyerimhoff et Reumaux et sur d'autres sondages de décompression.

La problématique après mine implique le suivi des prescriptions prévues dans l'Arrêté Préfectoral. Notons que pour ce qui concerne la remontée des eaux en surface, sur la ZNIEFF du marais de la ferme de Heide une conséquence attendue est une légère extension des zones actuellement marécageuses : ce phénomène pourrait être valorisé dans le cadre d'un aménagement touristique...

La définition des principales problématiques à considérer dans le cadre du SCoT Val de Rosselle a permis de dégager les enjeux environnementaux. Ces enjeux sont repris ci-dessous et également mis en relation avec les constats réalisés au cours de l'état initial de l'environnement dans le tableau ci-après :

7-7 Les enjeux liés à l'environnement :

7-7-1 Les enjeux prioritaires

◇ vérifier la mise en œuvre des mesures compensatoires liées à l'arrêt de l'exploitation minière ;

◇ valoriser les effets des mesures compensatoires en terme d'aménagement du territoire.

7-7-2 Les enjeux « secondaires » :

◇ préserver en termes qualitatifs (et quantitatifs) la nappe d'eau souterraine des Grès du Trias Inférieur (ressource vulnérable) sur l'ensemble du territoire : améliorer la qualité des eaux superficielles et des eaux souterraines en diminuant les rejets (industriels/urbains), non traités ou de manière insuffisante, dans le milieu naturel ;

◇ préserver et valoriser le riche patrimoine naturel (les ZNIEFF, espaces naturels remarquables...) ;
 ◇ protéger les biens et les personnes contre les risques (inondation, mouvement de terrain et minier) en évitant d'augmenter l'exposition (activités et habitat) dans la Vallée de la Rosselle, à Farébersviller, à Freyming-Merlebach et Cocheren ;

◇ valoriser les terrains libérés par la réhabilitation des sites et sols pollués liés à l'activité minière sur l'ensemble du territoire ;

◇ améliorer la qualité de l'air en diminuant les rejets (trafic automobile/industries).

	Constat	Enjeux
Milieu Eau	Bisten, Rosselle et Merle de mauvaise qualité (physico-chimique, hydrobiologique et physique) des eaux superficielles Ressource en eau souterraine de bonne qualité mais seule ressource exploitable et vulnérable (en nappe libre) Retards par rapport à la législation concernant le rejet des eaux usées (urbaines)	Améliorer la qualité des cours d'eau (actions fortes sur les traitements et les rejets, proscrire le rejet direct des eaux usées) Gérer la ressource en eau de façon raisonnée , réhabiliter les captages plutôt que d'en refaire, protéger sur le long terme les zones vulnérables définies localement via les périmètres de protection
Milieu Sol	Présence de sites pollués (emprise foncière) et d'une carrière (sur le terroir de Sainte-Fontaine)	Valoriser les terrains après réhabilitation afin de proposer de nouveaux terrains et d'améliorer le cadre de vie
Milieu Air	Dépassement de seuils de qualité (NO2 et SO2)	Améliorer la qualité de l'air (diminution des rejets notamment ceux liés au trafic automobile)
Espaces naturels	Nombreuses zones protégées (forêts, zones humides et faune)	L'urbanisation ne doit pas se faire au détriment de ces zones, valoriser ce patrimoine naturel en développant le tourisme vert (associé à la mise en valeur des sites historiques dont ceux liés à la mine)
Risques	Risque inondations sur la Rosselle Risque mouvement de terrain à Farebersviller Risque minier à Freyming-Merlebach et Cocheren	Prévention des risques et de l'exposition des personnes et des biens
Après-mines	Existence de mesures compensatoires	Vérifier la mise en oeuvre de ces mesures et Valoriser leurs effets attendus en terme d'aménagement du territoire